



Saint-Pierre le 23 août 2010

M. Jean-Régis BORJUS
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Annick GIRARDIN
Député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE
BP 4477 - 97500
Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 99 98
Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
Tél. 01 40 63 73 03
Fax 01 40 63 78 74
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Denis DETCHEVERRY
Sénateur
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE
BP 4361 - 97500
Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 35 45
Fax 05 08 41 35 45
d.detcheverry@cheznoo.net

SENAT
Casier de la poste,
15, rue de Vaugirard,
75291 PARIS Cedex 06
Tél. 01 42 34 24 37
d.detcheverry@senat.fr

Monsieur le Préfet,

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat est aujourd'hui en préparation active dans l'Archipel. Dans ce cadre, le travail sur la création de la DTAM (Direction des Territoire, de l'Alimentation et de la Mer) a d'ailleurs déjà fait l'objet de premières informations diffusées en interne.

Courant septembre, les agents de l'Etat concernés, réunis en groupes de travail, participeront à l'élaboration de son organigramme. Ainsi, pour la fin de l'été, la définition des missions et des fonctions, ainsi que l'indentification des services à créer dans cette nouvelle direction seront en grande partie actées.

Les parlementaires de l'Archipel sont très attentifs à la création de cette nouvelle direction - fruit de la fusion de quatre services de l'Etat au sein d'une seule et unique entité - et à ce que celle-ci ne se fasse pas dans la précipitation, malheureusement trop souvent source d'erreurs.

Ainsi, soucieux que les intérêts des agents et des administrés soient préservés, nous souhaitons que soient pris en compte dans cette réflexion les éléments incontournables suivants :

- la notion de « service public » au bénéfice des populations ;
- la mise à disposition des services de l'Etat auprès des collectivités (Conseil territorial et mairies) ;
- la gestion des ressources humaines.

Cette réflexion programmée est l'occasion de définir le contour des missions de cette future direction afin que celles-ci répondent de manière la plus efficace possible aux besoins de l'Archipel, particulièrement en matière d'aménagement global du territoire.

Les parlementaires ont notamment souvent évoqué au travers de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus (bourg de Miquelon, projets d'aménagements portuaires, aménagement de la route de Savoyard...), la nécessité d'effectuer un travail de diagnostic et de projection sur le territoire, de manière globale et concertée (conseils en architecture, urbanisme et en protection de l'environnement, incluant les éléments culturels et patrimoniaux).

Nous soutenons l'idée de la création au sein de la future DTAM d'une véritable cellule d'aménagement du territoire qui travaillerait sur l'ensemble de l'Archipel et en concertation avec les collectivités locales et le secteur privé. Cette notion de dialogue entre les différents partenaires publics et autres intervenants ou

encore usagers, a trop souvent été négligée par le passé. Jusqu'à présent, les services se sont la plupart du temps cantonnés à une gestion « au jour le jour » de nos espaces et de la question publique, faisant des services de l'Équipement, de l'Agriculture ou encore des Affaires maritimes, de simples administrations de «gestion» et non de «développement», comme que le nécessiterait pourtant l'Archipel.

Tel que déjà évoqué début août avec le Secrétaire général de la Préfecture, et afin d'échanger dans le cadre de la création de cette DTAM avec vous Monsieur le Préfet, mais aussi avec les différents chefs de services et autres participants à cette réflexion, nous souhaiterions que soit organisée à notre intention, avant notre départ en septembre, une présentation de l'état d'avancement de ce travail de fusion, soit, avant le 11 septembre prochain.

Nous souhaitons bien entendu faire le même point sur chacune des deux autres directions en cours de création, toutes deux aussi importantes pour l'Archipel. Nous estimons cependant que ces présentations doivent être faites séparément si nous voulons véritablement faire un travail sérieux d'écoute, d'échanges et de propositions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Le député,



Annick GIRARDIN

Le sénateur,



Denis DETCHEVERRY